



40^{ème} TOURNOI D'ISSY LES MOULINEAUX

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

Art. 01 Le tournoi national est autorisé sous le numéro 17.LIFB.92/TI.F./002.

Le tournoi se déroulera au Palais des Sports Robert Charpentier 4-6 boulevard des Frères Voisins 92130 Issy-les-Moulineaux, sur 16 terrains du samedi 2 au dimanche 3 décembre 2017.

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, en possession de sa licence compétition et s'engage à respecter le code de conduite des joueurs.

Art. 04 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 05 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Art. 06 Ce tournoi propose les séries suivantes :

- R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11, P12 en SH / DH
- R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11/P12 en SD / DD / DM
- Benjamins et Minimes en SH et SD
- Parabad Fauteuil en simple et double

Art. 07 Il est ouvert à tous les licenciés FFBAD pour les séries R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11, P12 hormis les poussins et benjamins. Les poussins sont autorisés à jouer en série Benjamins.

Les séries P sont également ouvertes aux joueurs « Non Compétiteurs ».

Seuls les tableaux benjamins et minimes sont ouverts aux licenciés FFBAD de ces catégories d'âge. Les joueurs minimes qui participeraient aux tableaux par catégories de classement ne pourront pas participer aux tableaux de leur catégorie d'âge.

Le tableau Parabad Fauteuil sera mixte (hommes et femmes jouant dans le même tableau).

Art. 08 Chaque joueur et joueuse peuvent s'inscrire au maximum sur 2 tableaux. Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines séries en cas d'inscriptions insuffisantes pour ouvrir les tableaux. Dans ce cas, les joueurs concernés seront prévenus avant le tirage au sort.

Art. 09 Le tournoi se déroulera sous le format STANDARD de la LIFB.

La date limite d'inscription est le **mercredi 1er novembre 2017**. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée. Le nombre d'engagés par tableau est limité. Une liste d'attente sera mise en place pour pallier les éventuels forfaits signalés.

Art. 10 Le montant des droits d'engagement est de **13€** pour 1 tableau et de **19€** pour 2. Le montant des droits d'engagement est de **10€** pour les séries benjamins et minimes.

Pour chaque inscription, un euro sera reversé à Solibad.

Art. 11 Les inscriptions se feront uniquement par email à l'adresse tournoi@imbc92.fr. Les règlements se feront impérativement le jour du tournoi au moment du pointage par chèque libellé à l'ordre de l'IMBC92.

Tout joueur qui ne règlera pas le montant de ses droits d'engagement lors du pointage ne sera pas autorisé à jouer.

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Toute modification et annulation devra être faite par email : tournoi@imbc92.fr.

Art. 12 Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondants à leur classement ou dans la série immédiatement supérieure. Les inscriptions seront closes le **mercredi 1er novembre 2017**. Le CPPH qui sera pris en compte pour le tirage au sort sera celui publié le **jeudi 2 novembre 2017**. Le Comité d'organisation prendra contact avec les joueurs dont le CPPH aura changé entre l'envoi de leurs inscriptions et celui du 2 novembre les faisant changer de catégorie. Il leur sera demandé s'ils maintiennent leur inscription dans leur nouvelle catégorie ou s'ils se désinscrivent.

Art. 13 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par mail, l'organisateur de son choix d'un nouveau partenaire, du maintien de son inscription sous X ou de sa non-participation le plus rapidement possible sous peine d'être retiré du tableau.

Art. 14 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le joueur.

Art. 15 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant toute la durée de la compétition.

Les juges arbitres pourront interdire l'accès à la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans responsable à la compétition, ou portant une tenue non adéquate à la pratique du badminton selon la circulaire concernant les tenues réglementaires du Règlement Général des Compétitions, ou encore ne connaissant pas les règles du badminton ou ne sachant pas compter les points.

Art. 16 Les juges arbitres du tournoi sont Alain Bertrand comme JA principal, Laurent Bayle et Guillaume Le Penec comme JA adjoints. Leurs décisions sont sans appel.

Ils pourront interdire l'accès à la compétition aux joueurs portant une tenue non adéquate à la pratique du badminton selon la circulaire concernant les tenues réglementaires du Règlement Général des Compétitions

Art. 17 Le tirage au sort et l'établissement de l'échéancier indicatif se dérouleront le **vendredi 17 novembre 2017**. Après cette date, tout forfait devra être justifié dans les délais auprès de la LIFB et auprès des organisateurs.

Art. 18 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 19 Les joueurs disposent de 4 minutes à partir du moment de l'appel de leur match pour se rendre sur le terrain, tester les volants, prendre contact avec le terrain et commencer leur match.

Art. 20 Seuls, auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres, les arbitres (ou faisant office) ; les coaches, et le personnel médical autorisé par les juges arbitres.

Art. 21 Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes pourront être proposés par le comité d'organisation aux juges arbitres. Cependant, tout joueur pourra faire appel aux juges arbitres, à tout moment, qui désignera, s'il estime nécessaire, un arbitre (ou faisant office).

Art. 22 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain, en dehors des temps de pause à 11 points et entre les sets.

Art. 23 Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes.

Art. 24 Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable, à l'exception des finales où ils seront fournis par l'organisation. Le volant officiel de la compétition est le *Yonex Aeroclub TR* pour les volants plumes et le *Yonex Mavis 500* pour les volants plastiques. Pour les séries P, les volants plastiques sont prioritaires. Les volants officiels seront en vente sur le stand de notre partenaire.

Art. 25 Tout joueur qui quitte le gymnase doit en informer la table de marque ; il le fait d'une manière consciente sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent.

Art. 26 Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

Art. 27 Le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, officiels d'équipe et officiels techniques seront affichés dans le gymnase et devront être respectés pendant le tournoi.

Art. 28 Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant toute la durée du tournoi. Ces documents pourront être visibles sur le site Internet du club. Sur demande écrite d'un participant, ils seront retirés du site.

Art. 29 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre dans le palais des sports durant la compétition.

Art. 30 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement dans l'optique ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

Art. 31 En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

Art. 32 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Le comité organisateur remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.

